Nations Unies A/50/PV.112

Assemblée générale

Cinquantième session

Documents officiels

112e séance plénière
Vendredi 19 avril 1996, à 15 heures
New York

Président : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

En l'absence du Président, M. Kulla (Albanie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 12 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Secrétaire général (A/50/847)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et les finances publiques à l'issue de sa douzième réunion (A/50/525)

Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil économique et social (A/50/926)

Projet de résolution (A/50/L.69/Rev.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée a terminé son débat sur l'administration publique et le développement à sa 111e séance plénière, hier matin.

S'agissant de cette question, l'Assemblée est saisie d'un projet de résolution révisé, contenu dans le document A/50/L.69/Rev.1.

Je donne la parole à S. E. M. Messaoud Mansouri, Ministre des affaires administratives du Bureau du Premier Ministre du Maroc, qui va présenter le projet de résolution A/50/L.69/Rev.1.

M. Mansouri (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole pour la deuxième fois.

Je voudrais présenter le projet de résolution révisé au nom des pays suivants : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, Ghana, Malawi, Mali, Mongolie, Maroc, Namibie, Népal, Nicaragua, Philippines, Sénégal, Afrique du Sud, Swaziland, Togo et Zambie.

Le projet de résolution a été révisé suite aux consultations tenues au cours des trois derniers jours entre le Maroc et divers participants. Le libellé final est le résultat de ces efforts. Nous avons essayé de faire en sorte que le projet reflète les opinions et les préoccupations exprimées au cours de cette reprise de session.

Le projet de résolution met l'accent sur la relation organique qui existe entre une administration efficace, utile et transparente et un développement économique et social durable. Le projet souligne également le rôle fondamental que l'ONU et ses institutions spécialisées peuvent jouer dans les domaines essentiels suivants : le renforcement des capacités du gouvernement dans le domaine de l'élaboration des politiques et la restructuration de la fonction publique

96-85509 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'un mois à compter de la date de la séance*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

et de ses fonctions, l'amélioration de l'efficacité du secteur public, la création de conditions favorables à l'interaction entre le secteur public et le secteur privé, l'appui aux efforts gouvernementaux visant à protéger la nature et l'environnement, et le renforcement des systèmes législatif et organisationnel de l'État.

Afin de réaliser ces objectifs, le projet de résolution demande à l'ONU d'apporter un appui adéquat aux pays en développement, en encourageant un échange de données d'expérience, d'études, de recherches et d'informations dans tous les domaines de l'administration publique et du développement, et il appuie les programmes gouvernementaux visant à mettre à jour l'information concernant cette expérience.

Le projet engage également les organes des Nations Unies à fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États Membres dans le domaine de l'administration publique. Le travail des Nations Unies peut être efficace et avoir un impact positif. L'Assemblée générale demande également au Secrétaire général de prendre les mesures appropriées afin d'assurer la coordination maximum des activités du système des Nations Unies, de façon à les rendre cohérentes.

Étant donné les conditions économiques et financières difficiles qui prévalent dans la plupart des pays du monde, le projet de résolution demande à la communauté internationale de créer un environnement international propice et de mobiliser des ressources techniques, financières et autres pour appuyer des projets spéciaux destinés à aider les pays en développement et les pays en transition, afin de renforcer l'efficacité de l'administration publique.

Le projet demande également au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée à sa cinquante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'administration publique et le développement contenant des informations sur l'application du présent projet de résolution.

Le Royaume du Maroc, conscient de l'importance cruciale de ce projet de résolution et de la signification plus profonde encore de ses recommandations, est résolu à prendre les initiatives nécessaires pour coordonner son action avec les pays africains frères et les institutions régionales compétentes, afin d'évaluer les résultats de cette reprise de session et d'étudier les voies et les moyens d'appliquer dans l'esprit et la lettre ce projet de résolution.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage aux différentes délégations intéressées qui ont appuyé la proposition du Maroc. Nous saluons la souplesse et la coopération qui ont caractérisé le travail du comité chargé des consultations, permettant à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution par consensus.

Pour terminer, j'aimerais exprimer à tous les services du Secrétariat des Nations Unies notre reconnaissance et notre gratitude pour le soutien et l'assistance qu'ils nous ont apportés en vue de faciliter notre tâche et d'assurer le succès de cette reprise de session.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu du souhait des Membres d'en terminer rapidement avec ce point, je voudrais consulter l'Assemblée en vue de passer immédiatement à l'examen du projet de résolution figurant dans le document A/50/L.69/Rev.1.

À cet égard, le projet de résolution n'ayant été distribué que ce matin, il serait nécessaire — c'est ce que je propose — de déroger à la clause pertinente de l'article 78 du règlement intérieur qui se lit comme suit :

> «En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance.»

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/50/L.69/Rev.1, intitulé «Administration publique et développement».

Je voudrais annoncer que depuis la présentation du projet de résolution, le Burkina Faso s'est joint à la liste des coauteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/50/L.69/Rev.1?

Le projet de résolution A/50/L.69/Rev.1 est adopté (résolution 50/225).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*): Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Terzi Di Sant'Agata (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne.

L'Union européenne estime que cette reprise de session de l'Assemblée générale a été un exercice utile. Les délibérations en séance plénière ont permis un échange constructif de vues et de données d'expérience. Le lien étroit qui existe entre le rôle de l'administration publique et les défis et objectifs du développement tels qu'ils ont été définis par les conférences des Nations Unies a été reconnu. Ces conférences ont souligné que l'amélioration par les États de leur administration publique par le renforcement de l'efficacité et de l'adéquation des activités des pouvoirs publics, sur la base de la démocratie, du respect de la légalité et des droits de l'homme, est une condition essentielle à un développement durable axé sur l'homme.

L'Union européenne se réjouit des résultats de cette reprise de session. Elle souhaite remercier la délégation du Maroc pour avoir facilité les consultations officieuses sur la résolution que nous venons d'adopter, qui contient des indications importantes sur les principes à respecter par les gouvernements et la communauté internationale et sur la nécessité de réévaluer le rôle de l'administration publique et de la structurer en vue de contribuer à un développement durable axé sur l'homme.

En même temps, l'Union européenne aurait espéré que cette résolution puisse donner une indication claire de l'importance qu'il y a à établir et à maintenir un cadre juridique pour les activités publiques et privées et un système judiciaire juste et fiable, à renforcer les liens entre les secteurs public et privé, et à encourager la coordination des institutions non gouvernementales dans le domaine de l'administration publique.

Comme il a été déclaré au premier jour de cette reprise de session, l'Union européenne souhaite réitérer sa proposition, à savoir que le Conseil économique et social consacre l'un de ses volets de coordination futurs à l'administration publique et au développement en tant que thème multisectoriel.

L'Union européenne souhaite que la présente déclaration, qui doit être considérée comme une déclaration sur l'adoption de cette résolution, soit consignée au procès-verbal de cette séance.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 12 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 45.